

BPJEPS ACTIVITÉS SPORTS COLLECTIFS

Option choisie : Basket Ball – Football – Handball – Volley Ball – Hockey – Rugby à XV

Session du **03/09/2020** - CRJS de Petit-Couronne ou Yerville

(le lieu sera précisé dans la convocation)

Clôture des inscriptions : 31/07/2020

• ÉTAT CIVIL

Nom : Nom de jeune fille :

Prénoms : Sexe : M F

(souligner le prénom usuel)

Date de naissance : __/__/____ Ville et département de naissance

Adresse complète :

Code Postal : _____ Ville :

Téléphone fixe : __/__/__/____ Portable : __/__/__/____

E-mail :@

Situation : Salarié(e) Demandeur d'emploi Lycéen Étudiant

Êtes-vous en situation de handicap – bénéficiaire de la loi de février 2005 ?

CDAPH (ancienne reconnaissance COTOREP), victime d'accident du travail ou maladie professionnelle, titulaire de la carte d'invalidité, titulaire de la pension d'invalidité, pensionné(e) de guerre, titulaire de l'AAH (joindre le justificatif).

OUI NON



INSCRIPTION AUX TEP

Je souhaite m'inscrire aux TEP du BPJEPS « Activités Sports Collectifs ». Les frais d'inscription sont fixés par la DRDJSCS de Normandie à hauteur de 30 euros. Je me présenterai à la **session du JEUDI 03 SEPTEMBRE 2020**.

Une convocation aux TEP vous sera adressée ultérieurement par mail

Le chèque sera encaissé après le passage des TEP.

Il sera encaissé en cas d'absence non justifiée, et sous réserve d'avoir préalablement informé le centre.

DISPENSES AUX EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION

Sont exemptées des TEP, les personnes titulaires :

- D'un diplôme délivré par une fédération sportive agréée par le ministère Jeunesse et Sports ;
- D'un diplôme BAPAAT ou tout diplôme de niveau IV dans la branche du sport ;
- D'une attestation de réussite au TEP « BPJEPS Activités Sports Collectifs ».

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité

- la présente **fiche d'inscription avec photographie** dûment remplie ;
- la copie recto/verso d'une **pièce d'identité** (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité ;
- l'**Attestation(s) justifiant de l'allègement de certaines épreuves** fixées par l'arrêté de spécialisation ;
- Le **certificat médical** de non contre-indication à la pratique des sports collectifs (de moins de 3 mois) portant signature et tampon du médecin (conforme au dossier) ;
- pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée ;
- une attestation **d'assurance en responsabilité civile** ;
- un **chèque de 30 euros** à l'ordre de PSL 76 (Mentionner au dos « nom et prénom » et référence des TEP **TEP-2020-09-03**)

Fait le __/__/____ à

Signature :

Contact : formation@psl76.fr – 02.35.58.07.50

Dossier à retourner à PSL 76

2, rue d'Alembert – 76140 LE PETIT-QUEVILLY

EXIGENCES PRÉALABLES À L'ENTRÉE EN FORMATION : ÉPREUVES

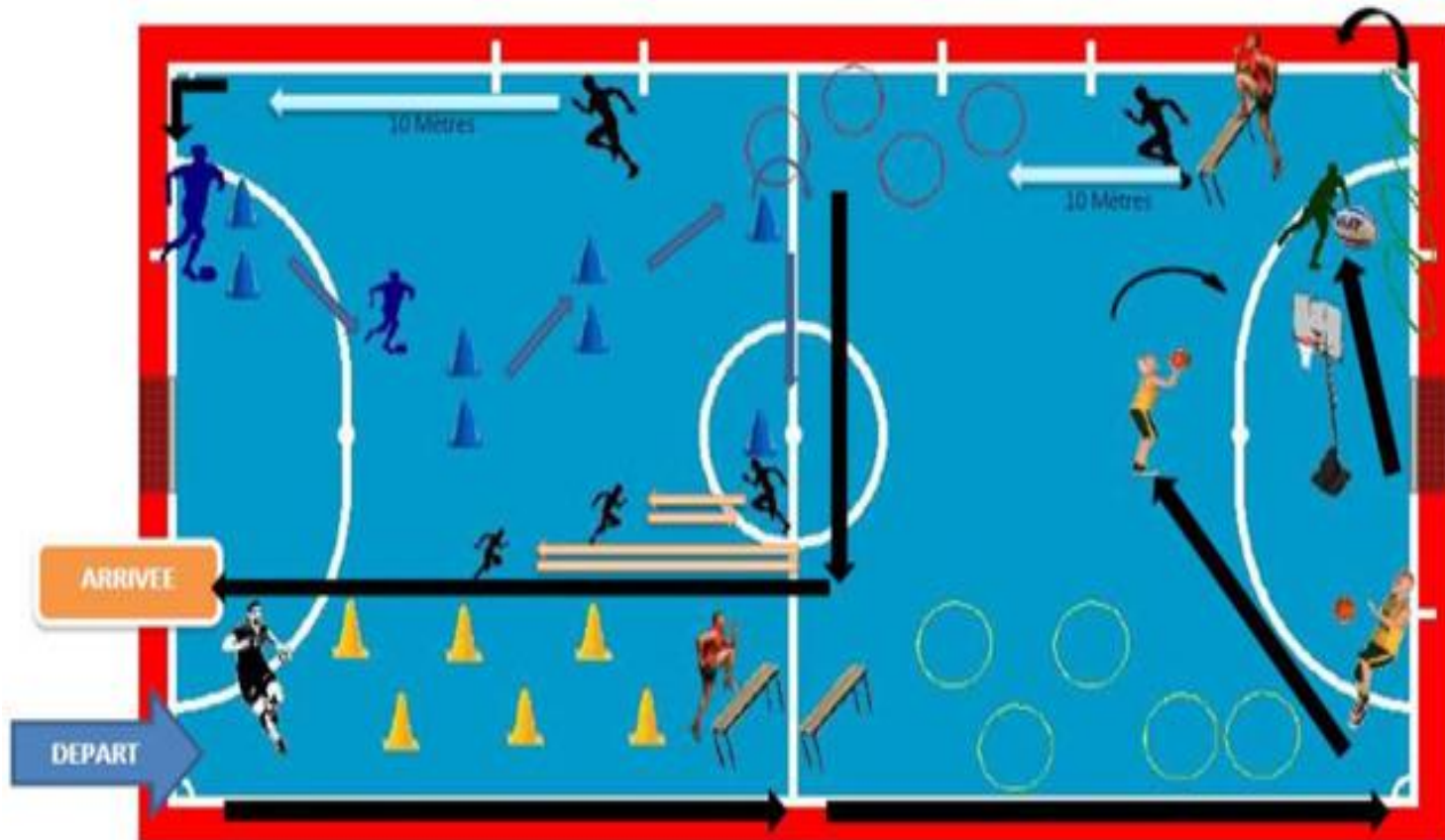
Les exigences préalables ont pour objectif de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à la spécialité « activités sports collectifs » du BPJEPS.

1/ Test d'habilité motrice sports collectifs :

Le candidat doit suivre un **parcours** de motricité en **moins de 2 minutes pour les hommes** et de **moins de 2 minutes 15 pour les femmes**. Tout dépassement de temps entraîne **1 point de pénalité par tranche de 5 secondes**

Le parcours

- Prendre un **ballon de handball**, se déplacer en **dribble en slalom** au travers des plots, passer les bancs **en sautant** balle en main, se déplacer en **appui alterné** dans chaque cerceau balle en main, poser la balle dans le cerceau.
- Prendre un **ballon de basket**, se déplacer en **dribble** jusqu'au point de jet franc et effectuer un **lancer-franc**.
- Aller prendre un **ballon de rugby** et le **lancer sur la cible au mur**, (4 de suite), **sauter** un banc, **sprint** de 10 mètres, **sauts pieds joints** dans les cerceaux, **sprint** de 10 mètres.
- **Slalom** avec changement de direction avec un **ballon de football** au pied, **course arrière balle en main** puis poser la balle et 2 A/R en **sprint** en touchant les plots et **sprint** jusqu'au plot d'arrivée.



Séquence d'opposition

Cette épreuve se fera sur une **discipline intérieure** (handball) et une **discipline extérieure** (football).

L'opposition permettra d'évaluer la capacité du candidat à pratiquer en **opposition** et en **coopération** une discipline sportive en sports collectifs (pas d'évaluation technique de la maîtrise de la discipline).

ADAPTATION / ALLÈGEMENT

Problème de santé, handicap, restrictions : les tests de sélection et/ou votre parcours peuvent peut-être être adaptés.

Contactez notre référente handicap, Mélandine PREIRA : melandine.preira@psl76.fr / 02 35 58 16 03

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous pouvez aussi passer les TEP auprès du **CRAF2S**, autre organisme habilité par la DRDJSCS de Normandie pour organiser des sessions.

Contact
CRAF2S 02 31.15.69.19 – contact@craf2s.fr

Les TEP ne sont qu'une 1^{ère} étape.

En cas de validation aux tests, vous devez impérativement procéder à une nouvelle inscription auprès de l'organisme de formation que vous avez choisi pour suivre la formation.

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e), , docteur en médecine, certifie avoir examiné,
M / Mme , candidat.e au Brevet Professionnel de la
Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité « activités sports collectifs », mention :

Basket Ball – Football – Handball – Volley Ball – Hockey – Rugby à XV

et n'avoir constaté à la date de ce jour, aucune contre-indication médicale apparente :

- à la pratique des sports collectifs au cours de la formation (si il.elle y est soumis.e) ;
- et à l'enseignement et à l'encadrement de la profession d'éducateur.trice sportif.ve.

J'atteste avoir pris connaissance du contenu des épreuves physiques pour le passage des TEP
(Tests d'Exigences Préalables) du BPJEPS « Activités Sports Collectifs ».

Certificat remis en mains propres à l'intéressé.e pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à le __ / __ / ____
(daté de moins d'un an à la date d'entrée en formation)

(Signature et
cachet du médecin)

